

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Le-Livret-Laicite>



Le Livret Laïcité

- NOS TRAVAUX -



Date de mise en ligne : lundi 22 février 2016

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Lors de nos réunions des 6 janvier et 3 février 2016, le groupe s'est penché sur les contenus du "Livret Laïcité" adressé à tous les établissements scolaires publics en octobre 2015.

Quelques-unes de nos observations ...

REMARQUES GENERALES

Un outil très intéressant :

- ▶ il s'appuie sur une éthique professionnelle parfois oubliée, fondée sur les valeurs de la République
- ▶ il donne des points d'appui juridiques,
- ▶ il s'adresse simultanément à toute la communauté éducative : enseignants, chefs et personnels des établissements, parents.

Il en ressort cette idée-force : **La laïcité, un principe exigeant.**

- ▶ Si les rappels que contient le livret sont sans cesse nécessaires (*ils nous semblent bien élémentaires parfois !*), le sont-ils davantage aujourd'hui ? Probablement, du fait des pressions cléricales de tous bords et des manques manifestes dans la formation initiale des enseignants. C'est du moins ce que laisse apparaître notre entourage.
- ▶ Une question a aussitôt surgi : toute une population d'élèves n'est pas concernée : celle des établissements privés, en particulier confessionnels (plus de 900 000 dans le premier degré, plus de 1 100 000 dans le second degré à la rentrée 2014). Dès lors, comment établir, pour le futur, des bases communes, qui se veulent universelles en l'occurrence, pour faire société, l'une des missions de l' Education nationale : « La Nation n'a-t-elle pas confié à l'école la mission première de faire connaître et de faire partager les valeurs de la République » ?
- ▶ Le document a été rédigé récemment, après les événements de janvier 2015, en réponse à un besoin qui s'est aussitôt manifesté (grand public, médias ...*). Il semble avoir été conçu sur un mode défensif, mais peut-être aussi, de manière sous-jacente, dans le but de minimiser les conflits. Nous pensons que la laïcité doit d'abord être présentée comme offensive, constructive, créatrice de libertés, garante de la liberté de conscience, bénéfique pour tous, facteur de paix ... (il est vrai que d'autres documents, à visée plus directement pédagogiques, ont été publiés par ailleurs sur Eduscol, Canopé, ...)

* ce besoin était criant depuis plus d'une dizaine d'années dans de nombreuses écoles, en particulier dans les lycées professionnels et dans les quartiers difficiles. (Manque de formation des profs et donc aussi des élèves).



LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Un très bon outil pédagogique qui permet à chaque éducateur, quels que soient sa fonction et le niveau des élèves qu'il côtoie, de poser à la fois de solides bases pour déployer son savoir-faire, et pour fixer les règles de vie au sein des établissements.

Quelle place les chefs d'établissements et les enseignants lui ont-ils donnée ? *Au passage, qu'en est-il de l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme dans les établissements ?*

Qu'en est-il de **la concertation** à son propos au sein des équipes éducatives pour qu'une même parole soit produite face aux élèves (produite **et tenue**, ce qui n'est pas la partie la plus facile !) ? Quel engagement existe-t-il à ce sujet ? Quels temps prévus ? Réunion de prérentrée ... ? Et qui pour transmettre le sens profond de la charte aux parents, au-delà de cette feuille qu'il leur est parfois demandé de signer ?

Une telle volonté politique existe-t-elle pour les autres services publics ? L'Ecole ne doit pas être isolée dans la démarche.



ENSEIGNEMENT

Une recommandation parmi d'autres : *"Eviter la confrontation ou la comparaison du discours religieux et du savoir scientifique. Dans les disciplines scientifiques (SVT, physique-chimie, etc.) il est essentiel de refuser d'établir une **supériorité** de l'un sur l'autre comme de les **mettre à égalité**."*

Il est surtout premier de faire savoir à l'élève qu'il s'agit de deux champs différents qui ne peuvent être confrontés ou comparés et que seul le savoir scientifique concerne les programmes scolaires. Les discours religieux sur un contenu du programme, les dogmes n'ont pas leur place à l'école de la République.



LE RÔLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Pas facile à tenir la place de chef d'établissement !

S'il est nécessaire qu'il possède une marge d'appréciation, jusqu'où cette marge doit-elle s'étendre ? (N'a-t-il pas besoin de protection par moment lui aussi ?)

D'autant qu'il dispose souvent de peu de temps pour apprécier les situations, décider d'une réponse, d'une suite ... Comment régler les conflits sans les minimiser ? Il se doit de respecter les libertés de chacun, la liberté pédagogique de chaque enseignant, tout en garantissant l'ordre dans le fonctionnement de son établissement.

Que faire quand une classe entière de jeunes de 18-20 ans refusent le contenu d'un enseignement, que le proviseur se défile et que tout le monde fuit ?

Rappeler constamment les droits et devoirs réciproques ... réunir les conditions pour qu'un dialogue soit ou reste possible, un dialogue qui ne doit surtout pas devenir négociation ...



CONSTRUIRE UN DIALOGUE CONSTRUCTIF SUR LA LAICITE

Primordial le dialogue !

Avec cette nécessité d'établir **un cadre** pour sortir d'une situation de confrontation par le haut : acte professionnel s'il en est. La formation initiale des enseignants (*et continue*) sur les différentes techniques d'entretien comporte-t-elle ce volet ?

« Le cadre de l'institution doit être rigoureux, ferme et bon » : rigoureux et ferme : oui, mais qu'y a-t-il derrière ce mot « bon » dans la bouche de **F. Bertron** ?

- ▶ Nous avons fort apprécié l'inclusion de sa leçon de psychologie de l'enfant et de l'adolescent dans le document : un rappel nécessaire là aussi ?

L'adolescent : « Du chemin de l'ostentation, de la démonstration et de la revendication de soi aux chemins de l'extrême » : une question d'une brûlante actualité ...



La nécessité d'un très grand professionnalisme apparaît clairement dans le Livret Laïcité.

Quelle volonté verrons-nous se développer à l'avenir - et à tous niveaux - pour sa mise en oeuvre ? Qui va se saisir de ce livret ? Quels moyens seront développés pour l'acquisition de ce savoir faire, sa généralisation ?

